

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

20/03/2025

N° E25000021 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 20/03/2025

Vu la lettre enregistrée le 19/03/2025, par laquelle le préfet du Var demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La demande préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération du projet de Bus à Haut Niveau de Service situé sur le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée (La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Garde et La Valette-du-Var) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Bertrand NICOLAS

Membres titulaires :

Monsieur Philippe de BOYSERE
Madame Marie-Chantal NAIN

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Var, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, maître d'ouvrage et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à TOULON, le 20/03/2025

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS